

AVIS DE CRÉATION
DE TITRE DE PROPRIÉTÉ
COMMUNE D'OTA

Etude de Maître Dominique ALEXANDRE, Notaire à VICO (2A),

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE, Notaire à VICO (2A), le 1^{er} octobre 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Danielle Marie Françoise **TRICON**, Pharmacien d'Officine, demeurant à ROUSSET (Bouches-du-Rhône) 13 rue Jean Giono.
Née à MARSEILLE (13000), le 27 novembre 1938.
Veuve de Monsieur Pierre **PIGNON** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

IDENTIFICATION DU BIEN
DÉSIGNATION

Sur le territoire de la commune d'OTA (Corse-du-Sud) 20150, lieudit « Aja Bianca ».

Trois parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	0285	AJA BIANCA	00 ha 09 a 60 ca
C	0288	AJA BIANCA	00 ha 08 a 70 ca
C	0289	AJA BIANCA	00 ha 08 a 60 ca

Total surface : 00 ha 26 a 90 ca

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@notaires.fr

Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé.